Solidaires DOUANES

CAPC n°5 (Cat. B)

du vendredi 13 octobre 2017

mutations (2ème tour, année 2017)

Carrière | *Compte-rendu*

Une C.A.P. menée … au pas de charge ?

Ci-contre : photographie d'une création personnelle postée sur le site *Eurobricks.com*.

SOMMAIRE :

Tract / Résumé	*Page 2*
Introduction (présents, préalables)	*page 3*
I – Approbation de PV	*page 3*
II – Information de la CAPC	*page 3*
III – Examen des refus de mutation	*page 3*
IV – Demande de modification de points	*page 3*
V – Demandes de radiation des TAM 2017	*page 4*
VI – Demandes d'inscription hors-période	*page 4*
VII – Tableaux de mutations général et des spécialistes	*page 5*
VIII – Détachement en Douane	*page 5*
IX – Renouvellement de mises à disposition	*page 5*
X – Emplois offerts par enquêtes	*page 6*
Glossaire des sigles	*page 7*

Tract / Résumé

Cette Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) de mutation avait, comme presque toujours, un ordre du jour chargé.

Pourtant un **certain nombre de points a pu être abordé plus rapidement qu'escompté**.

- D'abord, une fois n'est pas coutume, il n'y eut pas de discussion introductive, aucune organisation syndicale n'ayant lu de déclaration préalable.
- Ensuite, un certain nombre de sujets ne posèrent guère de difficulté : depuis les demandes de radiation jusqu'aux renouvellements de mises à disposition.

De même, les 31 **enquêtes furent traitées assez rapidement :**

- Quasi un tiers (9) n'eurent aucun candidat. Il s'agissait d'enquêtes pour :
  - des recettes (RI de Paris et Metz, RR de Basse-Terre),
  - des postes TSI (à Marseille et Ivry),
  - un poste à l'UIP-PNR de Roissy,
  - un poste de mécanicien hélicoptère (à Fort-de-France),
  - 2 postes de maîtres-de-chiens (à Marseille et Nantes)
- L'ordre au classement a été retenu dans la très grande majorité des cas par la « haute » administration.

Un cas s'est distingué néanmoins parmi les enquêtes : *celui pour un poste de correspondant social.*
La « haute » administration a retenu le[1] 2ème au classement, du fait qu'il subissait une réorganisation. Nous comprenons le point de vue de considérer la réorganisation comme critère « prioritaire », d'autant qu'ici le dossier retenu ne pose pas de crainte en matière d'implication professionnelle.
Néanmoins, ce critère de priorité à la « réorg » n'était pas connu des autres postulants, puisque jusqu'alors inédit. Sans compter qu'il ne saurait constituer une garantie, le président précisant : « à profil égal, je fais jouer la priorité "qui est réorganisé" » .
C'est pourquoi nous n'avons pas voulu pas prendre part au vote *(voir page 6)*

En réalité, **les discussions se sont faites plus denses sur 2 points**, où de coutume le consensus achoppe, les refus de mutations et les inscriptions hors-période :

- **Les refus de mutations :** avoir des avis positifs de son correspondant social (COSO), voire de son directeur interrégional (DI) c'est bien, mais transmettre un certain nombre de justificatifs, c'est mieux ! En effet, dans 2 cas, l'appel à la bienveillance, formulé par le COSO ou le DI, n'a pas suffi à faire évoluer le point de vue du président de la CAPC. Ce dernier, relevant qu'aucun justificatif ou presque ne venait étayer les propos, a proposé l'application des mesures administratives (2 ans sans pouvoir déposer une demande de mutation et perte des points de résidence)
- **Les inscriptions hors-période :** si les demandes d'inscription sans fourniture de justificatif(s) posent des soucis pour la « haute » administration, un rapprochement *précurseur* de conjoint (RPC) a posé quelque souci au niveau syndical ! En effet, ici la « haute » administration a proposé favorablement d'inscrire « *pour autres motifs* » sur une résidence un agent dont le conjoint – cadre supérieur – s'attendait à être muté prochainement nommé dans la même commune. De là à affirmer qu'il y aurait un traitement différencié des couples selon le grade d'appartenance de ses membres....
  Le comble de ce RPC (rapprochement précurseur de conjoints) ? Alimenter un autre RPC (recours de plein contentieux)...

1 Pour garantir l'anonymat de l'ensemble de nos collègues féminins et masculins, le genre masculin est employé par défaut dans l'ensemble de ce compte-rendu.

Introduction

a) Présidence : cette commission était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. La séance a été ouverte à 9h30.

b) siégeaient les 5 **syndicats** représentatifs (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO).

c) secrétariat adjoint (pour les syndicats) : CGT

NB : Il n'y eut pas de préalable. La CAPC a directement commencé à « attaquer » l'ordre du jour.

I – Approbation de PV

a) Présentation

Il s'agissait de l'approbation des Procès-Verbaux :

- de la CAPC n°5 du 09/02/2017 (formation du Tableau Annuel de Mutations – TAM),
- de la CAPC n°5 du 03/05/2017 (1er tour mutations).

b) Vote

Pour unanime : parité administrative et syndicale (*explication de vote de SOLIDAIRES : nos propositions d'ajout ont été acceptées).*

II – Information de la CAPC *(absence de vote et de débat)*

A) Mouvements réalisés au tableau général depuis la CAPC du 03/05/2017 *(6 agents)*

B) Mutations non réalisées depuis la CAPC du 03/05/2017 *(8 agents)*

C) Mouvements internes dans les DOM & COM
(19 agents)

1°) à la Guadeloupe *(8 agents)*
2°) à la Martinique *(2 agents)*
3°) à la Réunion *(11 agents)*
4°) à Mayotte *(2 agents)*
5°) à Wallis-et-Futuna *(3 agents)*

D) Affectations des contrôleurs promus par Liste d'Aptitude
(59 agents) : Tous sont promus sur place à la résidence, sauf 3 qui sont promus à proximité de leur ancienne résidence.

III – Examen des refus de mutation *(8 agents)*

1°) Présentation

Il y avait 8 dossiers de refus de mutation à étudier. L'Administration a accepté tous les refus mais a appliqué des « mesures administratives » (2 ans sans pouvoir déposer une demande de mutation et perte des points de résidence) à 6 d'entre eux.

2°)Commentaires

Il ne nous fut pas possible syndicalement d'infléchir la position de la DG pour 2 dossiers où pourtant le correspondant social (COSO) et/ou le directeur interrégional (DI) demandaient la bienveillance…

2°) Votes

Acceptation de 2 refus, sans « mesures adm.ves » : POUR unanime les 2 fois.

Application des mesures adm.ves pour 6 dossiers :

- Dans 4 cas avec absence de justificatif et/ou demande de radiation au dernier moment : POUR unanime à chaque fois, sauf une fois où la CFDT a voté Contre.
- Dans 1 cas où le COSO affirmait qu'il y avait des « *éléments clairs et sincères* » : POUR unanime sauf Abstention de SOLIDAIRES.
- Dans 1 cas où le DI indiquait qu'il fallait « *voir avec beaucoup de mansuétude* » :
  POUR : parité adm.ve, CGT, UNSA ;
  Abstention : SOLIDAIRES ; CONTRE : CFDT, FO.

+/- IV – Demandes de modification de points aux Tableaux des mutations 2017 *(1 agent)*

1°) Présentation

→ agent originaire DOM (gain de 60 points) : pour 1 agent.

2°) Vote (global)

Pour unanime : parité admive et syndicale.

V – Demandes de radiation des TAM 2017 *(473 demandes)*

Objet	Présentation	Vote
A) Sur demande (il peut y avoir plusieurs [dizaines de !] demandes par agent)	**a) tableau général** 424 demandes, dont 8 de retrait « demande liée » **b) tableau spécialistes** 40 demandes.	Pour : unanime.
B) liées à des motifs de gestion ou des erreurs de saisie	9 agents, dont : →2 agents lauréats du concours inspecteur, ainsi qu'un 1 agent en formation →2 agents placés en détachement pour stage suite à réussite à un concours →1 agent placé en position normale d'activité auprès d'un service ministériel →1 agent en congé qui fut réintégré à sa résidence, →1 agent ayant eu un avis d'inaptitude à la SURV →1 agent admis à la retraite.	Pour : unanime.

VI – Demandes d'inscription hors-période *(63 agents)*

Objet	Présentation		Vote
A) Au titre de la priorité pour rapprochement de conjoints	**18 dossiers « sans difficulté » pour cause d'affectation professionnelle du conjoint** *(vote global)* →1 agent voulant ajouter RC sur certaines de ses demandes, →7 agents voulant ajouter RC sur toutes leurs demandes, →2 agents voulant ajouter RC sur toutes leurs demandes et s'inscrire en RC sur une autre résidence. →3 agents voulant s'inscrire en RC sur une résidence. →5 agents voulant s'inscrire en RC sur plusieurs résidences.		Acceptation des demandes par le président. Pour : unanime.
	3 dossiers « à part » → 1 agent voulant rajouter RC sur toutes ses demandes. → 2 agents voulant s'inscrire en RC sur plusieurs résidences. Dans les 3 cas, aucun élément nouveau ne justifiait l'inscription hors-période, la situation matrimoniale étant inchangée depuis plusieurs années.		Non acceptation des demandes par le président. Pour : unanime, sauf dans 1 cas (CGT : Abstention ; CFDT : Contre).
B) Pour inaptitude à la SU et à la navigation	**2 agents :** →1 agent inapte à la navigation →1 agent inapte à la SU		Pour : unanime.
C) Suite à réorganisation des services	**17 agents** *(vote global)*.		Pour : parité adm, CFDT, UNSA Abst.ion : FO, SOLIDAIRES Contre : CGT.
D) d'agents reconnus travailleurs handicapés	**2 agents** *(vote global)*. *NB : les travailleurs sont reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)*		Pour : unanime.
E) ensuite de réussite à ODJ	**2 agents** *(vote global)*.		Pour : unanime.
F) en suite de stage de spécialiste	**3 agents** *(vote global)*.		Pour : unanime.
G) Pour autres motifs (personnels ou professionnels)	**16 agents** *(vote par dossier)*.	**Acceptation de 15 demandes** par le président	Pour : unanime, sauf dans 1 cas *(voir résumé en p2)*.
		Non acceptation d'1 demande par le président, les arguments de l'agent paraissant insuffisants	Pour : parité admve, UNSA Abstion : CGT, CFDT, (SOLIDAIRES)*

** SOLIDAIRES occupant le siège de C2 ne pouvait pas voter, car concernant d'autres grades. Mais nous aurions voté ainsi.*

VII – Mouvements proposés au titre des TAM

Objet	Présentation		Vote
A) Outre-Mer	1°) **Guadeloupe**	3 avis d'inaptitude en SU	Pour : unanime.
	2°) **Martinique**		*Néant. Aucun mouvement.*
	3°) **Guyane**		Pour : unanime *(classement respecté)*.
	4°) **Réunion**		Pour : quasi unanime (parité adm^{ive}, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO). Contre : CGT *(résidence unique)*.
	5°) **Mayotte**		Pour : quasi unanime (parité adm^{ive}, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO). Contre : CGT *(résidence unique)*.
	6°) **Saint-Pierre-et-Miquelon**		*Néant. Aucun mouvement.*
	7°) **Wallis-et-Futuna**		
B) Métropole	**Mouvements réalisés à la DNRED**		Pour : parité adm^{ive}. NPPV : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO *(motif : opacité des sélections)*.
	Autres directions	**4 avis d'inaptitude en SU**	Pour : unanime.
		1 régularisation de mise mise à disposition de + 5 ans	Pour : unanime.
		vote des tableaux général et spécialistes	POUR : parité adm^{ive}, CFDT, UNSA et SNCD-FO. CONTRE : CGT et SOLIDAIRES *(motif : nous ne votons pas contre les collègues, mais contre les réorganisations)*.

VIII – Détachement en Douane

a) Présentation
En application des dispositions de l'article L4139-2 du Code de la Défense, 2 militaires de catégorie B ont été recrutés par la DG au titre de l'année 2017.

b) Vote
POUR : parité adm.^{ive}, UNSA
Abstention : SOLIDAIRES
CONTRE : CGT, CFDT.

IX – Renouvellement de mises à disposition

a) Présentation
Il s'agissait de 2 demandes de renouvellement pour une durée d'un an.

b) Vote
Pour unanime : parité administrative et syndicale dans les 2 cas.

X – Emplois offerts par enquête

Objet		Présentation	Proposition	Vote
Correspondant social		A) à **Annecy** (DR Annecy)	1er au classement	Pour : unanime
		B) à **Marseille** (DI PACA – Corse)	1er au classement	Pour : unanime
		C) à **Orléans** (DR Centre – Val de Loire)	1er au classement	Pour : unanime
		D) à **Clermont-Ferrand** (DR Clermont-Ferrand)	2ème au classement car est réorganisé	Pour : quasi unanime (parité admve, CGT, CFDT, UNSA, SNCD-FO) NPPV : SOLIDAIRES *(cf résumé p2)*
Moniteur TPCI		E) à l'END LR	2ème au classement car le 1er est CO	Pour : parité adm.ve, CFDT, UNSA. (SOLIDAIRES)* Contre : CGT
Emplois comptables	**F) dans les Recettes Interrégionales**	1°) à **Dunkerque** (DI Hauts-de-France)	1 retenu sur 2 candidats	Dans les 8 cas, à chaque fois : Pour : quasi unanime → parité admve, CFDT, UNSA, SOLIDAIRES, SNCD-FO *(explication de vote : classement respecté → a) agents de RR fermantes, b) agents avec expérience comptable, c) agents sans expérience comptable)* Contre : CGT
		2°) au **Havre** (DI Normandie)	1 retenu sur 1 candidat	
		3°) à **Lyon** (DI Auvergne – Rhône-Alpes)	2 retenus sur 2 candidats	
		4°) à **Montpellier** (DI Occitanie)	1 retenu sur 4 candidats	
		5°) à **Bordeaux** (DI Nouvelle-aquitaine)	2 retenus sur 9 candidats	
		7°) à **Dijon** (DI Bourgogne – Franche-Comté – Centre – Val de Loire)	1 retenu sur 1 candidat	
		8°) à **Nantes**	1 retenu sur 14 candidats	
		9°) à **Marseille**	1 retenu sur 1 candidat	
		6°) à **Paris** (DI Île-de-France)	0 candidat	Pas de vote
		10°) à **Metz**		
	Autre	G) à Basse-Terre (RR de Guadeloupe)		
Rédacteur		H) en charge du **parc automobile au SNDJ** Ivry	1 retenu sur 2 candidats	Pour : unanime (le 2ème candidat s'est finalement radié de l'enquête)
		I) au pôle achat du BOP Logistique et Informatique **(BOPLI) de la DNRED Ivry**	1 retenu sur 2 candidats	Pour : unanime
Gestionnaire		J) **au Centre de Service Partagé** (CSP) **de Lyon**	1 retenu sur 1 candidat	Pour : unanime
Agent		K) à l'**UIP-PNR** de **Roissy**	0 candidat	Pas de vote
Formateur		L) spécialisé en **ciblage aéroportuaire** au CIFAD **à Fort-de-France**	1 retenu sur 4 candidats	Pour : unanime
TSI		M) de cat. B (ou C) à **Marseille**	0 candidat	Pas de vote
		N) de cat. B (ou C) pour DNRED & SNDJ à **Ivry**		
		O) de cat. B (ou C) à **Rouen**	1 retenu sur 4 candidats	Dans les 2 cas → Pour : unanime (classement respecté)
		P) de cat. B (ou C) à **Rennes**		
Opérateur		Q) de cat. B et C au **Centre Opérationnel Douanier Maritime** (CODM) **de Marseille**	11 retenus sur 14 candidats	Pour : unanime (classement respecté, sauf pour 1 agent atteignant la limite d'âge en 2018)
Mécanicien		R) non navigant hélicoptère à l'échelon technique de Fort-de-France (DI Île-de-France)	0 candidat	Pas de vote
Maître-de-chien		S) emploi de cat . B (ou C) de Maître-de-chien anti-stupéfiants à **Montauban** (DR Toulouse)	0 retenu pour 1 candidat	Pas de vote
		T) emploi de cat . B (ou C) de Maître-de-chien anti-stupéfiants à **St-Nazaire** (DR Pays de la Loire)	0 retenu pour 2 candidat	
		U) emploi de cat . B (ou C) de Maître-de-chien anti-tabacs à **Marseille** (DR Marseille)	0 candidat	Pas de vote
		V) emploi de cat . B (ou C) de Maître-de-chien anti-tabac à **Nantes** (DR Pays de la Loire)	0 candidat en B	

** SOLIDAIRES occupant le siège de C2 ne pouvait pas voter, car concernant d'autres grades. Mais nous aurions voté ainsi.*

Glossaire

Sigle / Abréviation	Définition
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CAPC	Commission Administrative Paritaire Centrale
CAPL	Commission Administrative Paritaire Locale
Cat.	Catégorie
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CIFAD	Centre Interministériel de Formation Anti-Drogue
COM	Collectivité d'Outre-Mer
COSO	Correspondant Social
DI	Direction Interrégionale
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DOM	Département d'Outre-Mer
DR	Direction Régionale
END LR	Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle
NPPV	Ne Prend pas Part au Vote
ODJ	Officier de Douane Judiciaire
OP-CO/AG	(branche) Opérations Commerciales / Administration Générale
PACA	Provence – Alpes – Côte d'Azur
PV	Procès-Verbal
RC	Rapprochement de Conjoints
RI	Recette Interrégionale
RR	Recette Régionale
SNCD-FO	Syndicat National des Cadres des Douanes – Force Ouvrière
SNDJ	Service Nationale de la Douane Judiciaire
SU	(branche) Surveillance
TAM	Tableau Annuel de Mutations
TPCI	Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention
TSI	Technicien des Systèmes d'Information
UIP-PNR	Unité Information Passagers traitant des données des dossiers passagers – en anglais *Passenger Name Record*.
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes

SOLIDAIRES Douanes était représenté par Edwige Yot (titulaire), Fabien Milin (suppléant) et Judith Moindrot (experte). Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.

Une C.A.P. menée…
au pas de charge ?

Compte-rendu de la CAPC n°5 mutations du 13/10/17

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 55 25 28 85
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org